

Le Monde OUVRIER

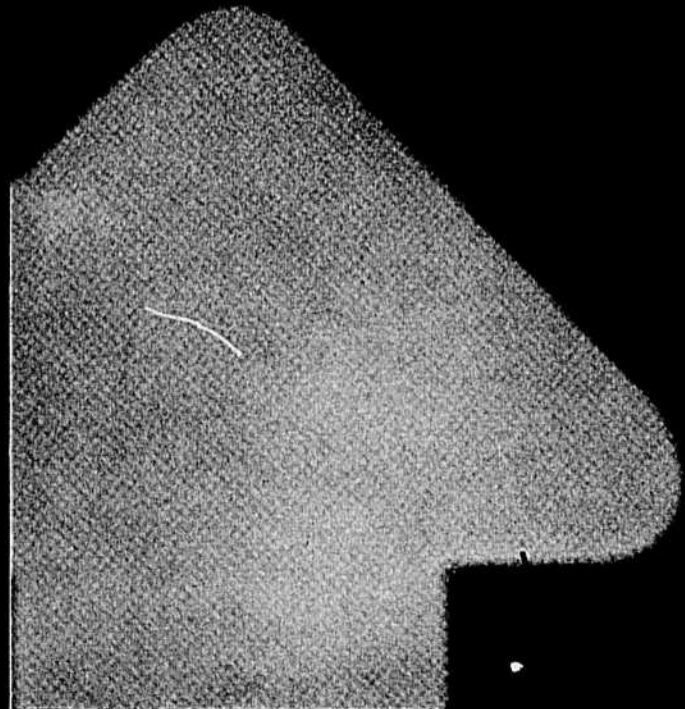
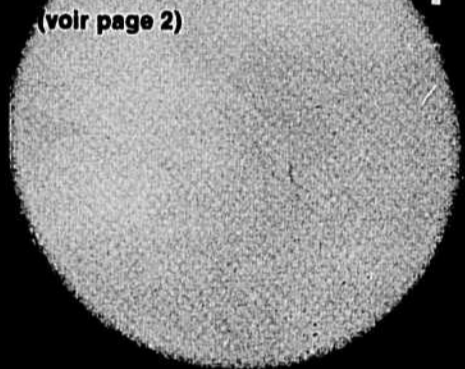
Un comité des travailleurs sur la Rive-Sud

Le Monde ouvrier, fidèle à sa tradition de donner audience à toutes les expériences tentées par les travailleurs du Québec, ouvre aujourd'hui ses pages à un groupe de travailleurs de la Rive-Sud. Ces travailleurs, aidés par une équipe des TEQ (travailleurs étudiants du Québec), se sont penchés sur les problèmes auxquels ils ont quotidiennement à faire face et essayé d'y trouver des solutions. On vous raconte leurs expériences en pages 12, 13 et 14.



Ce qui sauve
c'est de faire un pas...
encore un pas

(voir page 2)



éditorial

Un congrès pas comme les autres

C'est devenu un lieu commun passablement éculé, pour tout organisme, que de dire que le congrès qui approche sera le plus important de toute son histoire, et du congrès qui vient de se terminer, qu'il marque un tournant majeur dans son existence.

Mais, il faut croire que les formules toutes faites, que les clichés ont toujours leur place dans le langage humain, car il n'est pas facile de décrire autrement le dernier congrès de la FTQ. Ce congrès pas comme les autres tranchait non seulement sur les neuf congrès antérieurs de notre centrale, mais aussi sur la plupart des congrès syndicaux.

Notre 10^e congrès contrastait avec les précédents congrès de la FTQ en ce que les délégués respiraient la confiance en soi, en ce qu'ils s'étaient débarrassés de leurs sentiments d'infériorité à l'endroit de la CSN, d'agressivité à l'endroit du CTC, et de claustrophobie au sein de la société québécoise. Ils n'ont pas passé, comme en 1965, les cinq jours du congrès à s'excuser d'être ce qu'ils sont, c'est-à-dire, en même temps que des citoyens du Québec, des travailleurs québécois membres de syndicats nord-américains et pancanadiens.

C'est probablement cette confiance retrouvée qui a permis au congrès de la FTQ de trancher aussi sur la plupart des autres congrès syndicaux. Le président Louis Laberge ayant donné le ton avec une critique impitoyable de notre syndicalisme qui n'a déplié qu'à une poignée d'attardés du marxisme-à-papa, le congrès a été l'occasion d'une remise en question d'à peu près tout ce qui constitue notre action syndicale.

Le congrès s'est d'abord ouvert sur une fracassante remise en question du rôle socio-économique du syndicalisme québécois, et plus particulièrement de son aptitude mythique à régler les problèmes de la pauvreté et de la redistribution des richesses par la voie classique de la négociation collective. Bien au contraire, a déclaré le président Laberge, l'action purement syndicale fait qu'il y a encore des pauvres parmi nous, les syndiqués, et que l'écart tend à s'accroître entre les revenus d'un groupe de travailleurs privilégiés et ceux de la masse des économiquement faibles, syndiqués comme non-syndiqués.

Ce discours-choc nous a valu non seulement l'accolade ecclésiastique de "l'apôtre des pauvres", l'abbé Hubert Falardeau, mais également un appui aussi ferme que serein des délégués au projet de la FTQ de rallier les forces de gauche du Québec dans un futur parti politique provincial qui permettra aux travailleurs syndiqués de s'acquitter de leurs responsabilités sociales à l'égard des non-syndiqués.

La sérénité et la fermeté ont d'ailleurs constitué la note dominante de tout le congrès, et notamment des débats sur les relations tant avec le CTC qu'avec la CSN. Dans les deux cas, contrairement à ce qui se passait par les années passées, les délégués ont discuté ces problèmes sans acrimonie, dans un esprit positif de recherche de solutions convenables.

Pour ce qui est, par exemple, des relations avec le CTC, on sentait pour la première fois une volonté tranquille de régler les problèmes concrets du syndicalisme québécois, en dehors de toute préoccupation politique de séparatisme syndical, de statut particulier pour le statut particulier, ou d'identification de la FTQ à une révolution nationale d'inspiration bourgeoise. Pour une fois, c'est le vice-président Bill Dodge, du CTC, qui est tombé dans le piège du constitutionnalisme, mais le président Laberge, de la FTQ, a eu tôt fait de désamorcer la bombe du légalisme syndical.

Même chose en ce qui a trait au problème de l'unité syndicale et des relations avec la CSN. Alors que par les années passées on avait l'impression d'une division entre colombes prêtes à la reddition sans condition et vautours rêvant de l'atomisation de la centrale rivale, les délégués au 10^e congrès ont manifesté un désir réaliste d'unité et de paix syndicale sans cessation unilatérale des bombardements.

Selon les réactions que nous avons pu recueillir, ce dernier congrès de la FTQ a fortement impressionné les observateurs de l'extérieur par son esprit d'unité, par sa maturité, par son dynamisme et son réalisme sereins, par son ouverture sur les problèmes et les besoins de la société québécoise. Pour plusieurs spectateurs écoeurés de l'agitation stérile qui prévaut dans le milieu, le parlement des travailleurs du Québec s'est offert en modèle pour toute la collectivité.

Ce qui sauve
c'est de faire
un pas
... encore un pas

Cette parole est de St-Exupéry. Elle est gravée sur une médaille en bronze que le secrétaire général de la Fédération des travaux publics et des transports de France, M. Roger Lapeyre, a remis au nom de sa centrale aux membres de l'exécutif de la FTQ. Lorsqu'il a quitté la France avec, dans ses bagages, ces lourdes médailles, le leader syndical français ne se doutait pas qu'il apportait aux syndiqués de la FTQ un message du grand écrivain français qui allait symboliser tout le travail en profondeur effectué lors du dixième congrès. Chaque congrès est l'occasion pour la FTQ et ses membres de faire un pas, d'adapter son institution à l'évolution du Québec. "Ce qui sauve, c'est de faire un pas... encore un pas". Comme l'indique la mine réjouie du président Laberge, ce message gravé sur la médaille qu'il montre à tous les délégués, n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd.



A Convention Not Like the Others

It has become a pretty shopworn boast among organizations that a forthcoming convention is going to be the most important on record, or that one just terminated has been a historic turning point.

But presumably such tired claims and clichés must have their place in human language, for it is not easy to otherwise describe the last QFL Convention. It was a Convention unlike the others; not only did it contrast with the nine previous union conventions as well.

Our Tenth Convention differed totally from its predecessors in that the delegates breathed self-confidence; they had shaken off their feelings of inferiority to the CNTU, of aggressiveness towards the CLC, of claustrophobia within Quebec society. They didn't, as in 1965, spend the five Convention days making excuses for what they are — citizens of Quebec and at the same time Quebec members of North American and Canada-wide unions.

This return of self-confidence likely was the reason that this Convention also was sharply at variance with other union conventions. President Louis Laberge supplied the keynote by mercilessly criticizing our kind of trade unionism. His address seemed to displease no one except a handful of backward devotees of doctrinaire Marxism. The Convention became an opportunity for examination of just about everything that our trade unionism comprises.

The deliberations opened up with a devastating analysis of Quebec organized labour's socio-economic role, and more especially its mythical capacity for resolving the problems of poverty and redistribution of wealth by the classic method of collective bargaining. Quite to the contrary, said President Laberge, purely trade union action means that the poor are still with us, unionized as we are; and the gap continues to grow between the incomes of a group of privileged workers and those of the economically feeble masses, be they unionized or not.

The presidential bombshell earned us not only the ecclesiastic nod of the "Apostle of the Poor" (Abbé Hubert Falardeau), but the serenely firm backing of delegates for the QFL's proposed rally of leftist Quebec forces behind a future provincial political party; a party designed to let unionized workers face up to their responsibilities towards the non-organized.

Indeed, serene confidence and determination were the dominant feature of the Convention, notably during discussion of relations with both the CLC and the CNTU. In both instances, unlike previous years, delegates discussed problems without bitterness. They were calmly objective in their search for suitable remedies.

As regards relations with the CLC, for example, one had the feeling for the first time that here was quiet desire to resolve the concrete problems of Quebec trade unionism. The idea was to set aside any political preoccupation with union separatism, of particular status for the sake of particular status, or identification of the QFL with any bourgeois-inspired national revolution.

For once, it was CLC Vice-President Bill Dodge who stumbled into the trap of constitutionalism. But QFL leader Laberge was quick to deactivate the bomb of trade union legalism.

The problems of labour unity and relations with the CNTU were handled in the same deft way. Whereas in past years observers were given the notion that here was a flock of doves ready for unconditional surrender to the hawks that dreamed of shattering the QFL, the Tenth Convention delegates instead were realistic seekers after labour peace and unity — but without any thought of unilateral cessation of bombardment.

As far as we have been able to determine, onlookers at this latest QFL Convention were much impressed by the spirit of unity, by the maturity, the dynamism and the quiet realism of the deliberations; by the way it explored the problems and the needs of Quebec society. For many outsiders who are disgusted by the futile agitation occurring these days, the Quebec workers' Parliament classed itself as a model for any and all to look to.

le monde ouvrier

Fondé par Gustave Francq, en 1916

Organe officiel de la Fédération des travailleurs du Québec

Founded by Gustave Francq, in 1916

Official organ of the Quebec Federation of Labour

Comité de rédaction
Editorial Committee

Noël Pérusse	Directeur Director
Gaétan Dufour	Rédacteur en chef Editor in chief
Louis Laberge	Président de la FTQ President of QFL
Gérard Rancourt	Secrétaire général de la FTQ General Secretary of QFL

Adressez toutes communications à:
Address all correspondence to:

3333 est.
boul. Métropolitain,
Montréal 38
Tél.: 725-5221

Composition: MGM Inc.
Impression: Les Presses Métropolitaines Rota Offset Inc.



Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication



Pour une révolution moins tranquille

"Aujourd'hui, je veux vous parler de ceux qui ne sont pas ici pour faire entendre leur voix, pour exprimer leurs besoins, et qui vivent tout autant en marge du syndicalisme que de la société elle-même. De ceux pour qui un prêtre montréalais annonçait récemment la fondation d'un syndicat, d'un syndicat sans "check-off", sans permanents salariés, sans édifice à bureaux, sans services de relations publiques ni de recherche, un syndicat de pauvres.

"Ce sera là, pour une fois, un syndicat qui se fondera sans nous, en dehors de nous, indépendamment de nous. Je pense qu'il est heureux pour les pauvres qu'il en soit ainsi, car autrement ils risqueraient de se retrouver au beau milieu d'une lutte intersyndicale, mais je crois que la création de leur syndicat indépendant est en même temps un affront bien mérité lancé à la face du syndicalisme. J'y vois aussi le signe avant-coureur d'une révolte des pauvres non seulement contre nos adversaires traditionnels à nous, employeurs et gouvernants bourgeois, mais aussi contre nos propres syndicats et contre les travailleurs syndiqués eux-mêmes".

C'est par ces propos que le président de la FTQ, M. Louis Laberge, a inauguré les assises du dixième congrès de la FTQ.

Plongeant résolument dans les problèmes qu'affronte en 1967 le syndicalisme québécois, le président de la FTQ s'est livré devant les délégués du dixième congrès de la FTQ à un véritable examen de conscience personnel et collectif.

Un syndicalisme bourgeois

"A mon avis, a-t-il poursuivi, notre syndicalisme est rapidement en train de devenir, si ce n'est déjà fait, l'expression d'un égoïsme institutionnel et le point de convergence de l'égoïsme individuel d'un trop grand nombre de travailleurs syndiqués."

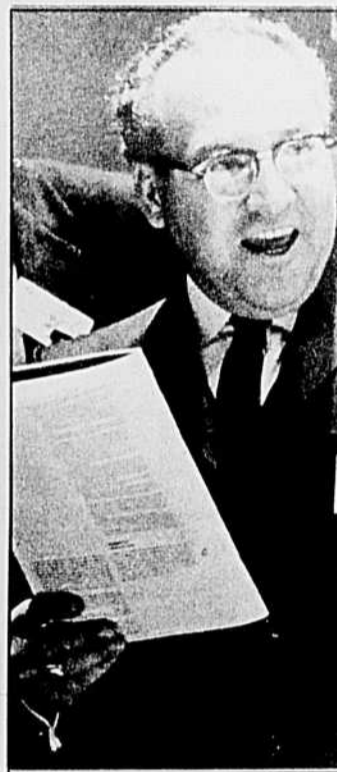
"Cependant, je ne suis pas de ceux qui tentent de nous faire croire que les travailleurs valent mieux que leurs syndicats, que le travailleur naît bon et que c'est le syndicalisme qui le corrompt. Non, les syndiqués sont au moins aussi égoïstes que leurs syndicats. Aujourd'hui, surtout ici au Québec, on fait du syndicalisme avec une mentalité de consommateurs. On se procure des services syndicaux avec sa cotisation, et on veut en avoir pour son argent. Et quand on n'est pas tout à fait satisfait des services assurés par son syndicat, on se met en chasse d'aubaines, on "magasine" pour voir si un syndicat rival ne pourrait pas donner plus de services pour une cotisation semblable.

"Il y a trop de travailleurs, aujourd'hui, qui s'imaginent que leurs responsabilités syndicales s'arrêtent avec le paiement de leur cotisation. Il y a un culte de l'efficacité syndicale qui va à l'encontre des fins même du syndicalisme.

"Depuis quelque temps, l'égoïsme des institutions syndicales et celui des travailleurs nous imposent le spectacle affligeant de travailleurs qui s'envient publiquement les uns les autres, qui se disputent à l'aveugle le gâteau des budgets publics. C'est ainsi qu'on assiste maintenant à des grèves de classe qui visent moins l'employeur que d'autres groupes de travailleurs.

Ceux qu'on oublie

"A mon avis, si notre syndicalisme en arrive ainsi à se nier lui-même et à prendre le contre-pied de la solidarité des travailleurs, c'est que



nous sommes victimes des valeurs de la société capitaliste, que nous en sommes venus, à force de les combattre, à nous identifier à nos adversaires naturels, les employeurs. Dans notre course effrénée aux victoires syndicales spectaculaires, nous oublions la foule immense des pauvres sans voix et sans structures de représentation, des économiquement faibles, syndiqués comme non-syndiqués, des handicapés physiques, moraux et sociaux, des pensionnés à la retraite, etc.

"Au train où vont les choses, je crois pouvoir vous dire que s'il se produisait ici une lutte des classes, elle ne se ferait pas entre possédants et travailleurs, entre exploités et exploités des manuels marxistes, mais entre les économiquement faibles, d'une part, et les économiquement forts, de l'autre, travailleurs syndiqués comme employeurs. Nous sommes en train de créer un syndicalisme de classe moyenne qui est plus près, en dernière analyse, de la classe possédante, qu'il ne l'est de la masse encore importante des "maudits de la terre".

"Est-ce à dire que nous devrions, pour soulager les pauvres et nous rapprocher d'eux, cesser de revendiquer là où nous sommes forts dans des secteurs forts de l'économie? Je ne le crois pas, car ce serait faire là le jeu d'un patronat encore plus dépourvu que nous de sens social et encore trop préoccupé à maximiser ses profits.

"Ceci dit, il ne faudrait pas nous illusionner et croire que notre rôle social s'arrête là. Le syndicalisme est né dans un esprit égalitaire et, pour les pionniers, partager les fruits de la production avec le patronat, c'était distribuer équitablement la richesse entre tous les travailleurs. Mais, aujourd'hui, nous ne représentons que 30 pour cent des travailleurs au Canada, et environ 40 pour cent au Québec, et ce que nous faisons, c'est, jusqu'à un certain point, partager avec le patronat les fruits de l'exploitation des 60 ou 70 pour cent de travailleurs non-syndiqués, des handicapés, des pensionnés, etc. Notre échec est inversement proportionnel à notre réussite. Nous avons été amenés à créer une classe de travailleurs privilégiés; la mission qui s'impose maintenant à nous, c'est de relever le niveau de vie des déshérités et des économiquement faibles."

L'avenir est sombre

"On peut reconnaître à plusieurs signes que la minute de vérité approche pour le syndicalisme québécois, et qu'elle sonnera probablement

à l'occasion des négociations qui auront lieu l'année prochaine dans la fonction et le secteur publics.

"J'espère bien me tromper mais je prévois que les négociations dans le secteur public en 1968 seront les plus ardues et les plus difficiles que nous n'ayons jamais eues, et que non seulement nous aurons à faire face à une soi-disant politique salariale globale qui en réalité n'est qu'une politique de restriction des salaires, mais nous serons aussi très certainement en butte à une véritable politique de législation restrictive au plan du droit du travail. Je suis convaincu que le gouvernement songe déjà et des plus sérieusement, à nous enlever le droit de grève dans le secteur public ou du moins à en restreindre considérablement l'exercice, et je ne serais pas autrement étonné que le texte d'un bill 26 soit déjà rédigé.

"Il est extrêmement malheureux que le mouvement syndical du Québec divisé comme il l'est, et si peu politisé qu'il l'est, soit très probablement appelé à affronter le gouvernement dans une épreuve de force décisive.

"En prévision de ces négociations importantes, on parle d'un front commun intersyndical et de comités d'action politique. Eh bien! Parce que précisément nous croyons à l'unité syndicale et à l'action politique syndicale, je pense que nous ne pouvons pas nous précipiter tête baissée sur de semblables propositions. Nous ne devons pas galvauder des idéaux pour des objectifs d'ordre professionnel à court terme, sans qu'il soit en même temps question de la prise en charge de toutes nos responsabilités sociales et politiques. Nous sommes toujours disposés à faire l'unité syndicale, mais dans l'intérêt de tous les travailleurs, et non pas dans celui d'un groupe particulier, à l'occasion d'un conflit particulier. Nous sommes toujours prêts à faire de l'action politique, et nous en faisons dans la mesure que les circonstances nous le permettent, mais dans l'intérêt de toute la population, et non pas dans celui des travailleurs syndiqués seulement, ou d'un groupe de syndiqués."

Deux mesures importantes

A la fin de son discours inaugural, le président de la FTQ a abordé deux questions très importantes. Il a, d'une part, proposé une mesure nouvelle devant apporter une solution à l'insécurité chronique dont sont les victimes bien des travailleurs et, d'autre part, il a clairement laissé entrevoir que le mouvement syndical devra peut-être, dans un avenir assez prochain, envisager une prise éventuelle du pouvoir politique.

Sur ces deux questions, il a notamment déclaré:

"Le temps est venu, il me semble, de commencer à penser en termes de revenu garanti, c'est-à-dire d'un revenu assuré à tous, travailleurs, sans-travail, pensionnés, handicapés de toutes sortes, indépendamment de leur apport au revenu global de la société. Il faut inventer un régime économique et social où l'homme ne vit pas dans la crainte constante d'être déplacé ou déclassé par la machine automatisée.

"Le syndicalisme a le devoir, je pense, d'assumer les problèmes de la pauvreté et de la distribution des richesses, d'assumer la leadership de la société technologique. Nous ne pouvons pas abandonner plus longtemps ce leadership aux technocrates et aux élites traditionnelles de la société. Il devient de plus en plus évident qu'avec eux, la révolution tranquille, qui n'a jamais beaucoup profité au peuple, est allée s'échouer sur les récifs des grands débats constitutionnels. Le temps me semble venu de déclencher une révolution populaire moins tranquille qui corresponde mieux aux besoins réels et aux aspirations profondes des classes laborieuses du Québec.

"Nous devons donc être prêts à assumer la responsabilité du pouvoir."

la FTQ partout courrier

A la Place Ville-Marie

Le Local 298 de l'Union des Employés de Service d'Édifices a établi plusieurs précédents dans l'industrie de l'entretien des édifices au cours des récentes négociations avec Place Ville-Marie Corporation.

Sans toutefois négliger le côté monétaire, les négociateurs, sous la direction de Georges St-Amour, ont mis l'accent cette fois-ci sur la sécurité sociale. En effet, avec la très généreuse collaboration du confrère Robert Lavoie, directeur des services sociaux à la F.T.Q., les quelques 300 employés de Place Ville-Marie sont maintenant couverts par la Loi des Accidents du Travail. C'est un gain qu'il faut souligner à l'attention de tout le mouvement syndical puisque c'est la première fois que des ouvriers dans ce genre d'industrie sont admis à la compensation en cas d'accidents de travail. Des pourparlers sont présentement en cours avec d'autres propriétaires d'édifices afin de les amener eux aussi à s'inscrire à la Commission des Accidents du Travail. La très nombreuse délégation du Local 298 qui a suivi les cours du confrère Lavoie, organisés par le C.T.M., les 22 et 23 avril, est partie en guerre contre les plans d'assurances dits "responsabilité patronale" et ne sera satisfaite que lorsque les quelques six mille employés dans cette industrie seront entièrement couverts par la C.A.T.

Un autre gain important dans le même domaine est l'institution d'un plan d'assurance maladie-accident couvrant les frais du médecin, du chirurgien et de l'hospitalisation, de même que des indemnités hebdomadaires de 2/3 du salaire pendant 26 semaines.

Malgré les dispositions de l'article 36 du Code du Travail qui prévoient que le certificat d'accréditation et la convention collective restent en vigueur lorsqu'une entrepri-

se est vendue ou que l'exploitation en est donnée à un concessionnaire, le Local 298 a souvent été contraint d'avoir recours aux tribunaux pour faire appliquer le Code.

Les employés de Place Ville-Marie ont donc cru qu'il valait mieux prévenir que guérir et une clause de "contracting out" a été insérée dans la convention. Cette clause donne entière liberté à l'employeur de laisser à un sous-traitant l'entretien de l'édifice mais à condition que ce dernier s'engage à respecter la convention collective et, de plus, il devra s'engager d'avance à se servir du même personnel et cela sans préjudice aux droits acquis de ces travailleurs.

Dans le domaine des salaires les proposés au ménage bénéficient d'augmentations allant de .23¢ l'heure à .40¢ l'heure pour l'année 1967 et d'une autre augmentation de .15¢ au 14 janvier 1968.

La moyenne d'augmentation en 1967 est donc de .36¢. En janvier 1968 le salaire minimum à Place Ville-Marie sera de \$1.70 pour les femmes et de \$2.00 pour les hommes. Certaines catégories, telle les laveurs de vitre, auront alors \$2.75 l'heure.

Les gars de métier ont fait encore mieux avec des augmentations de .25¢ à .65¢ l'heure en 1967, et une augmentation générale de .25¢ en 1968. Au 14 janvier 1968 les salaires dans cette catégorie seront de \$2.40 à \$4.15.

La semaine de 40 heures du lundi au vendredi est aussi chose acquise ce qui constitue un autre précédent dans l'entretien d'édifice.

Les négociations sont encore en cours pour ce qui est des électriciens qui eux ont décidé d'aller en conciliation. Il est à prévoir que pour cette catégorie d'employés les augmentations seront de l'ordre de \$1.75 l'heure pour deux ans.

Monsieur Gérard Rancourt,
Secrétaire Général,

Cher confrère,

En lisant le journal "Le Monde Ouvrier", nous avons été stupéfiés des écrits faits par un ancien membre de notre Local 322 des Ouvriers Unis des Textiles d'Amérique à savoir, numéro d'août 1967 en la personne de Monsieur Robert McLeod et je cite quelques passages, il n'a jamais été millwright à la Wabasso de Trois-Rivières, il n'a jamais été Président de Grieffs, il n'a jamais assisté à une Convention Collective de travail pour ce même local, il disait également que les revenus syndicaux étaient dépensés en partys, pour des souleries et plusieurs autres locaux etc.

Ne trouvez-vous pas Monsieur Rancourt que des faussetés de la sorte sont de matière à déprécier l'influence que nous avons sur nos membres et également la confiance de nos épouses quand nous allons en Congrès soit F.T.Q. ou autres, et certain party bien organisé.

J'ai de bons leaders dans mon Exécutif que je dirige et ils ne peuvent prendre sous silence ces insultes à leur égard qui sont fausses car je sais très bien que ces gars là ont des responsabilités et ils tiennent bien haut à ce que le patrimoine syndical soit à la hauteur des intérêts qu'ils défendent vis à vis de leurs membres et ce sont des conventions comme la vôtre qu'ils se font une image de leur force d'une Union et que leur confiance en leurs responsabilités sont des plus solides lorsqu'ils reviennent d'une convention où la démocratie et la solidarité de votre centrale syndicale est à l'honneur.

Pourriez-vous faire quelque chose à votre Congrès ou à votre Exécutif de la F.T.Q. soit en avertissant à l'égard de certains membres qui ne se rendent pas comptes du mal qui peuvent causé aux Unions par des écrits dans un journal ou publiquement, et de faire vérifier ses dires par des autorités compétentes reconnues.

Veillez me croire et accepter mes salutations.

Jacques Frenette, Président,
Local 322, O.U.T.A.,

Le 20 septembre 1967.
MONSIEUR LE REDACTEUR,

Voici une mise au point que j'aimerais apporter à une interview que j'ai donnée au monde ouvrier et qui a paru dans l'édition du mois d'août à l'article intitulé "Des ouvriers sur les bancs de l'université."

On pouvait lire que j'étais Président des grieffs et que j'avais également négocié deux conventions collectives au local 322 des Ouvriers Unis des Textiles d'Amérique. J'aimerais apporter la correction suivante: Bien que je fus très actif au sein du local 322, je n'ai jamais été Président des grieffs pas plus que je n'ai négocié deux conventions collectives. On s'est probablement trompé de rubrique ou de ligne car je crois bien avoir dit que c'était au local des Employés de Bureau (Office Employees International Union) que j'ai été Président des grieffs et d'avoir négocié deux conventions collectives.

Espérant que vous publierez cette mise au point je demeure,
Bien à vous,

Robert McLeod,
306, rue Ste-Cécile,
Trois-Rivières, P.Q.

Trois-Rivières
Le 25 septembre 1967.

Monsieur le rédacteur,

Je m'adresse au correspondant du dernier numéro de votre journal et je lui dis bravo, cent fois bravo pour cette magistrale réplique. Je vous ai déjà dit que je reviendrais. C'est une lutte de longue haleine que j'entreprends et vous allez trouver de la ténacité sur toute la ligne et avec le support que j'acquiers depuis quelque temps, nous allons venir à bout de faire rentrer dans la tête que le québécois tient plus que jamais à sa langue, à ses droits et à ses prérogatives. Pourquoi persister dans cette voix? Il y a assez de journaux anglais sans qu'on en trouve dans les journaux français! Est-ce que votre journal est payé pour insulter, mépriser et se moquer des québécois? Etes-vous aveugle ou bien vous êtes vendu; si vous êtes un vrai québécois et si vous avez du cœur au ventre, vous attez vous rétracter et le prochain numéro de votre journal, je vais le lire tout en français.

Et je remercie infiniment monsieur Irénée Bérubé pour cette excellente réplique et je désire ardemment le lire bientôt et souvent.

Cordialement vôtre,
ARTHUR GAREAU,
Indépendantiste républicain
québécois.

Je rêve d'un Québec libre,
Libre de toute entrave,
Libre intégralement,
Libre politiquement,
Libre financièrement,
Libre souverainement
ET VIVE LE QUEBEC LIBRE.

Monsieur Gaétan Dufour,
Rédacteur en Chef, F.T.Q.,
Monsieur le Rédacteur,

Je viens par cette lettre vous apporter quelque chose qui n'est pas nouveau puisque je ne suis pas le premier à venir vous faire les mêmes éloges vis-à-vis votre travail. Mais laissez-moi quand même vous féliciter pour la touche que vous avez dans la manière de préparer vos articles. Votre travail qui est celui de rédacteur et qui demande quand même assez de prévoyance pour pouvoir couvrir les locaux affiliés à travers notre province, sans pour cela ne pas tenir compte d'un local ou d'un autre, vous vous en acquittez avec sagesse.

Pour ma part laissez-moi vous dire au nom de B. & C. W. I. U., local 482 que: "Lui y connaît ça". L'article paru dans l'édition de septembre, "Retour de Beauce", n'a fait tout simplement que susciter des éloges envers "Le Monde Ouvrier", et je suis assuré à l'avance que cela aura servi à une magnifique publicité à l'égard de la Fédération des Travailleurs du Qué-

bec; mis à part le gars à plein temps pour le N.P.D., non pas que je suis contre le parti, au contraire, \$\$\$\$?

Lionel Demers, Agent d'Affaires,
Local 482, Ste-Marie,
Co. Beauce, P.Q.

A M. Yvon Lemelin —
En réponse à votre lettre que vous adressiez à M. Jos. Deschamps dans le Monde ouvrier.
Monsieur,

Qu'est-ce que vous concevez dans le socialisme? Ici au Québec, personne n'a pu définir le mot socialiste.

Il y a plusieurs sortes de socialistes; c'est une question très vague et la preuve qu'au Québec le socialisme n'a jamais remporté gain de cause, le Nouveau parti démocratique dans quatre élections générales ou partielles n'a jamais été capable d'accrocher un seul siège ni obtenir un poste équivalent et c'est pas pour demain, à moins que ce soit sous un autre visage. Le capitaliste bourgeois est trop égoïste et la démocratie est trop individualiste pour s'attacher au socialisme. Tant qu'au socialisme d'Europe comme l'Allemagne de l'Est, qu'en savez-vous. Je parie mes boutons de manchettes — sans vous connaître, vous n'avez jamais dépassé la frontière canadienne — Pour le moment, nous, ouvriers québécois, c'est de se sortir complètement du bourbier dans lequel on se trouve et le système viendra après. Il y a un vieux dicton chinois qui dit: Il faut manger sa soupe avant son dessert.

En terminant, je vous recommande de faire travailler vos cellules grises.

Fraternellement vôtre,
Un ouvrier québécois,
ARTHUR GAREAU,
4555 est, rue Notre-Dame,
Maisonnette, Montréal 4,
Etat du Québec,
notre seule patrie.

En réponse à Monsieur Yvon Lemelin qui a donné suite à ma lettre du mois de juillet. Donc, je viens lui répondre. Loin de m'avoir convaincu au socialisme, il m'a justement déclaré ce que je voulais avoir en écrit du socialisme par un socialiste.

Quand vous dites qu'il faut partager nos économies, c'est l'affaire la plus croche, la plus ridicule qu'on n'a jamais vue. Pensez-vous. J'ai mon voisin; il travaille à la mine comme moi; en plus, il travaille sur la terre et sa femme tient un petit magasin. Il lui aide aussi au magasin. Pensez-vous si cet homme se fait quelques milliers de dollars dans sa vie et qu'il soit obligé de partager avec moi. Je fais seulement mon "shift" c'est la seule ouvrage que je fais. Pensez-vous que cela serait juste que cet homme soit obligé de partager avec moi. Non, moi je suis trop honnête pour accepter des choses aussi sales. Plusieurs pays d'Europe et d'Amérique latine ont fait l'expérience du socialisme; il l'on trouvé amère. Le dernier pays est le Venezuela. Il avait socialisé à peu près tout. Là il veut remettre à l'entreprise privée 6 sucreries, des hôtels, une ligne de chemin de fer et quelque lignes d'autobus. Il voit que l'entreprise libre peut faire beaucoup mieux que le gouvernement socialiste. Vous voyez ici dans la province de Québec depuis qu'ils ont socialisé l'électricité, cela nous coûte le double que du temps que c'était l'entreprise libre. Nous sommes pas assez fous quand on voit des pays se détourner du socialisme, on n'est pas pour se lancer dans les mêmes aventures qui sont dangereuses et malhonnêtes.

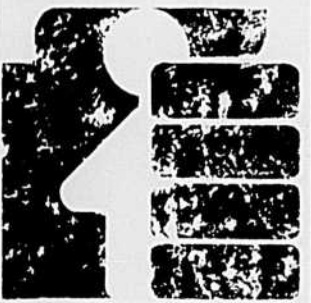
Donc une réponse à votre lettre qui est venue avant 3 mois.

Nous allons soutenir nos unions mais pas celles qui veulent mêler ce socialisme à nos unions; nous avons des bonnes unions donc c'est à nous de ne pas les salir et les rendre malhonnêtes avec le socialisme.

Jos Deschamps,
Lamoite, Abitibi.
Anti socialiste pour toujours.

Les éditions FTQ

Guide FTQ
La sécurité sociale



Deux publications de la FTQ

La FTQ a publié à l'occasion de son dixième congrès deux publications d'un grand intérêt pour les travailleurs d'abord, mais aussi pour l'ensemble des économiquement faibles et pour les chercheurs universitaires.

La FTQ a publié d'abord un répertoire complet des lois sociales qui s'intitule *Guide FTQ - Sécurité sociale*. Ce guide permet à toute personne qui veut profiter des lois qui lui apportent un secours d'une façon ou d'une autre de connaître exactement le contenu de ces lois et ce qu'il faut faire pour s'en prévaloir.

La deuxième publication de la FTQ est un répertoire de toutes les positions prises par la centrale depuis 7 ans. Intitulé: *La politique de la FTQ - 1960-1967* l'ouvrage résume toutes les résolutions adoptées en congrès par la centrale, de même que les mémoires qu'elle a signés pendant les années dites de la "révolution tranquille".

On peut se procurer un exemplaire de chaque publication en écrivant à la FTQ: 3333 Boul. Métropolitain est, Montréal. Chaque publication coûte \$0.50.

Les éditions FTQ

Politique de la FTQ
1960-1967



Divers

Le "568"

Dans un effort pour mieux rejoindre ses militants de base, le local 568 de la Fraternité internationale des travailleurs en électricité vient de lancer son propre journal, le "568".

Nordair enlevée à la CSN

Les machinistes, depuis qu'ils ont obtenu une accréditation pour les 170 employés de Nordair Limitée autrefois représentée par la CSN, représentent maintenant la presque totalité des employés du secteur de l'aviation.

Chez l'Union des employés de service d'édifice

Ce syndicat vient d'enlever à la CSN deux groupes d'employés. Par décision de la CRT, il représentera dorénavant les concierges de la Commission des écoles catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield et continuera à desservir les employés de la compagnie Services sanitaires de Sherbrooke Inc. autrefois à l'emploi de la Commission scolaire de Magog.

Dans le textile

A Huntington, le syndicat des ouvriers unis du textile vient de sortir victorieux de deux tentatives de maraudage de la part de la CSN.

Dans le tabac

M. René Roudou, vice-président de la FTQ et directeur canadien du Syndicat des travailleurs du tabac proteste contre l'attitude de la compagnie Benson & Hedges Cigar lors de la fermeture de son usine. Le leader syndical reproche surtout à la compagnie d'avoir attendu au dernier moment avant de prévenir ses employés de sa décision. Il s'en prend aussi à la forme de compensation décidée par la compagnie qu'il trouve insuffisante.



PHOTOGRAPHE SYNDICAL
DEPUIS 1945

FEDERAL PHOTOS
1201, RUE GUY — 932-7438

L'ambiance du Congrès

C'est dans un décor inspiré de son nouveau symbole que la FTQ a tenu son dixième congrès. Pour ceux qui craignaient l'innovation, le plongeon sans peur dans le domaine des techniques modernes de communication n'ont pu que conclure: "Ce n'est pas une révolution que ce nouveau visage, il nous faut constater que nous sommes seulement à date".

Lancé à l'occasion du dixième congrès, le nouveau symbole de la FTQ représentait assez bien, en lui-même, l'esprit du congrès, i.e. un mouvement concerté, conscient des membres et des syndicats affiliés au sein d'une centrale forte.

Pour la première fois dans l'histoire de la FTQ, on avait fait un effort sérieux pour planifier et ordonner la présentation des divers documents du congrès.

On ne peut pas parler d'un visage nouveau pour la FTQ; on peut seulement dire que la FTQ a montré le visage qui est le fruit d'une recherche intensive depuis quelques années. Si ce visage se montre neuf et dynamique, il n'est que le reflet de la volonté des membres.

Les débats du dixième congrès de la FTQ furent, pour la plupart, calmes et ordonnés. On sentait que les différentes interventions des délégués n'étaient pas des improvisations, mais le résultat d'une réflexion sérieuse. Ce fut certainement l'action politique qui suscita les plus vives discussions.

Même si les principaux officiers de la FTQ furent élus par acclamation, la session des élections attira nombre d'observateurs.

Entre les diverses séances du congrès, les délégués de tous les coins de la province en ont profité pour échanger leurs opinions sur les divers sujets à l'ordre du jour. Contrairement à de nombreux congrès, l'ambiance était détendue. Rares étaient les groupes anxieux, tendus. Rares étaient les caucus devant tracer la stratégie d'une forme de pensée contre une autre. Malgré certaines divergences d'opinion, une entente tacite sur les objectifs régnait parmi les délégués.

Le leadership n'était pas non plus contesté.

S'il fut l'occasion d'un sérieux pas en avant, le dixième congrès de la FTQ n'était, en somme, que l'aboutissement de deux années d'interrogations, de recherches, de redéfinition du syndicalisme FTQ partout au Québec.

Le Congrès de l'unanimité

Un journaliste a écrit que le dixième congrès de la FTQ marque un tournant, non seulement pour la FTQ elle-même, mais pour tout le syndicalisme québécois.

Qu'est-ce qui, dans les assises du dixième congrès de la FTQ, peut justifier un tel jugement?

Peut-être parce que, d'une manière décisive, l'on a assisté à une véritable communion de pensée entre les dirigeants de la FTQ et tous les membres délégués. Ce fut véritablement le congrès de l'unanimité, non une unanimité basée sur l'apathie, l'indifférence, mais une unanimité qui est le fruit d'une conclusion commune à la suite d'une recherche commune.

Depuis quelques années les unions nationales et internationales qui oeuvrent au Québec essaient de se redéfinir, sinon se définir, face à l'évolution du milieu politique et social québécois.

Plusieurs de ces unions avaient été aussi les victimes d'un maraudage systématique pratiqué par la Confédération des syndicats nationaux qui, elle, disait mieux s'identifier au Québec et aux problèmes de ses citoyens.

Le dixième congrès de la FTQ aura définitivement donné à ce théorique affilié du CTC des pouvoirs qui en font une véritable centrale. La consolidation des assises de la centrale résulte sans aucun doute de la volonté bien déterminée des membres des syndicats nationaux et internationaux de retirer encore les avantages conférés par leur appartenance à des groupes syndicaux qui rejoignent le capital partout où il se trouve, tout en se donnant une superstructure forte qui puisse les mettre au rythme du Québec de 1967.

Cette affirmation définitive des syndiqués québécois de concilier leur appartenance à un syndicalisme

dépouillé de frontière et leur attachement au milieu politique du Québec apportera un élément nouveau dans l'évolution des rapports entre les diverses centrales syndicales du Québec.

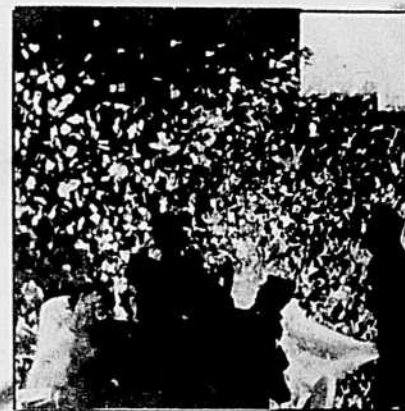
Si l'on se base sur le contenu des interventions des délégués à ce dixième congrès de la FTQ, il ne fait pas de doute que le travailleur moyen, celui qui vit son syndicalisme au niveau de son usine ou de son bureau, voit avec angoisse l'escalade des luttes inter-syndicales. Il semble, si l'on sonde la conscience de ce travailleur moyen, que les rivalités des institutions syndicales ne peuvent que choquer et blesser son sens de la moralité syndicale. L'union des forces syndicales, l'union de tous les travailleurs est un désir qui commence à se formuler.

Les délégués au dixième congrès ont, en ce sens, enjoint à leurs dirigeants d'amorcer avec la Confédération des syndicats nationaux des pourparlers sérieux en vue de réaliser cette unité syndicale tant souhaitée. (On trouvera ailleurs dans ce numéro le texte de la résolution sur l'unité syndicale adoptée au dixième congrès de la FTQ).

Ce sont peut-être ces raisons et bien d'autres qui ont fait déclarer à un journaliste que le dixième congrès de la FTQ marque un tournant pour le syndicalisme québécois.

Placé sous le signe de l'examen de conscience collectif, ce dixième congrès aura aussi permis au syndicalisme québécois de 1967 de commencer à réévaluer sa position réelle face à toute la société québécoise. Le discours du président Louis Laberge et le mémoire sur la liberté pratique du droit d'association sont les amorces d'une redéfinition du syndicalisme dans la société québécoise.

Si l'on observe les réactions de plus en plus hostiles du public à l'endroit des greves et des syndicats, réactions hostiles d'ailleurs alimentées par les forces les plus réactionnaires et les plus serviles du Québec dont les Chambres de commerce, il faudra que le syndicalisme relève un sérieux défi si, advenant sa venue sur la scène politique, il veut retrouver son leadership naturel des classes laborieuses. Ce qui sera alors demandé au syndicalisme sera le dépassement de ses propres intérêts. Il devra offrir à la population la plus pauvre et la plus défavorisée un énergique programme d'action, une série de mesures qui visent à faire accéder les classes défavorisées au niveau du bien-être collectif. Autrement ce sera l'échec parce qu'on n'aura pas réussi à dépasser le stade de l'angoisse collective et institutionnel.



Les personnalités invitées par la FTQ



Robert Cliche

Le leader du NPD-Québec, M. Robert Cliche a prêté aux délégués du dixième congrès de la FTQ que le syndicalisme se trouvera bientôt devant une impasse. "Vos membres sont inquiets, a-t-il dit, ils ont envie de se rebiffer contre leurs dirigeants. Parce que vous avez contesté depuis 50, 75 et même 100 ans les effets du capitalisme, vous avez oublié de contester le capitalisme lui-même, et c'est un "bourgeois professionnel", qui vient vous dire ces choses."

La solution pour éviter cette situation consiste, selon M. Cliche, pour les travailleurs, à militer et à appuyer un parti de masse, "un parti qui s'identifie, qui s'associe à vos problèmes".

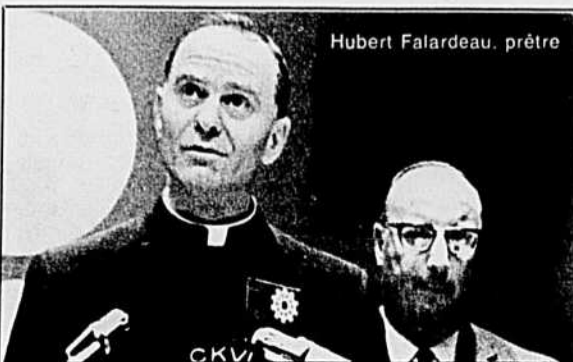


Raymond Laliberté

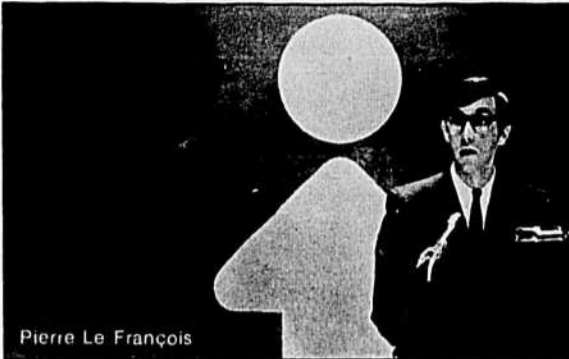
MONTREAL — M. Raymond Laliberté, président de la Corporation des enseignants du Québec, a suggéré aux délégués au dixième congrès de la FTQ "un protocole de loyauté intersyndicale, une sorte de code d'éthique permanent entre organismes ayant les mêmes objectifs, comme préalable à toute superstructure, ou à toute structure conjointe de collaboration".

Abordant la situation générale du syndicalisme au Québec, le leader des enseignants du Québec a déclaré: "Je me méfie comme de la peste, des actes législatifs ou gouvernementaux, dits socialistes, dans une société encore foncièrement capitaliste, et sans un sens profond de la réforme totale."

Au niveau des solutions, le leader syndical a suggéré la venue d'un "socialisme politique et son pendant, le syndicalisme de participation sur la scène politique québécoise."



Hubert Falardeau, prêtre



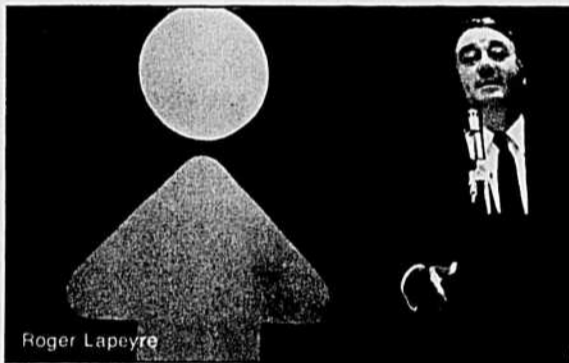
Pierre Le François

MONTREAL — "Nous n'avons pas à revendiquer seuls, nous étudiants québécois, la nécessité d'une société nouvelle. Bien au contraire, si nous sommes dans la lutte, nous sommes conscients que c'est à vous, travailleurs syndiqués de même que l'ensemble des travailleurs, de définir les contours, les structures de la société plus humaine et plus juste qu'il faut. Nous nous tromperions beaucoup, si nous nous mettions à oublier que toute transformation sociale doit se faire par ceux qui, de partout, subissent le joug de domination de toutes sortes dont notre peuple est victime".

C'est l'essentiel du message que le président de l'Union générale des étudiants du Québec, M. Pierre LeFrançois, a livré aux délégués du dixième congrès de la FTQ.

Dans une autre partie de son allocution, le président de l'UGECQ a abordé le problème de l'alliance des travailleurs et des étudiants.

Il a par ailleurs exprimé l'espoir "que la présence des étudiants québécois auprès des autres travailleurs soit le signe d'une alliance en tout garante des transformations que je souhaite avec vous. Je crois que compte tenu des trois années d'existence de l'UGECQ les étudiants québécois cesseront progressivement d'aspirer au confort des élites que leur inculquent encore notre système d'éducation et la propagande de notre société, pour convenir enfin leur tâche comme sociale, comme celle de citoyens qui sont là au service de la collectivité et à l'écoute de ses volontés et de ses besoins."



Roger Lapeyre

MONTREAL — M. Roger Lapeyre, secrétaire général de la Fédération des travaux publics et des transports de France, a tracé un tableau très sombre du syndicalisme en France devant les délégués au dixième congrès de la Fédération des travailleurs du Québec.

Il a surtout souligné l'absence d'unité syndicale des travailleurs français et les oppositions qui existent entre plusieurs centrales syndicales de France.

Le leader syndical français a montré l'opposition qui existe entre le syndicalisme de son pays et celui qui prévaut au Québec. Il a noté que le syndicalisme québécois contrairement au syndicalisme français fait preuve de pragmatisme et par voie de conséquence, de grande efficacité.

Il a fait un parallèle entre le syndicalisme de son pays qui est davantage théorique et le syndicalisme québécois qui, lui, fait preuve, à son avis, de plus d'efficacité.

Dans le domaine de la fonction publique, le leader français a dit envier les syndicalistes québécois qui bénéficient du droit de grève et d'un droit réel à la négociation, ce qui n'existe pas en France.

Parlant de cette situation au pays du général de Gaulle, il a déclaré que les syndicats de la fonction publique doivent faire face à des compagnies nationalisées où les dirigeants d'entreprise n'ont pas de pouvoir. Après des négociations, souvent amicales, tout est référé au gouvernement qui décide unilatéralement des taux de salaire à accorder.



Maurice Bellemare, ministre du travail



Rita Cadieux, présidente de la FFO



Lionel Sorel, président de l'UCC



William Dodge

MONTREAL — "Je suis d'accord avec un grand nombre des objectifs de la FTQ, tels que vous les avez exprimés dans votre mémoire à la Commission du Congrès sur les statuts et la structure, bien que j'aie certains doutes quant à la façon par laquelle vous espérez y arriver", telle est la position qu'a prise M. William Dodge, vice-président exécutif du CTC devant les délégués du dixième congrès de la Fédération des travailleurs du Québec.

Soulignant qu'il y avait des problèmes syndicaux particuliers dans le Québec, M. Dodge a déclaré qu'on ne pourra pas les régler par une lutte pour le pouvoir entre le CTC et la FTQ.

"Je suis profondément convaincu, a-t-il poursuivi, que nous devons tous deux collaborer pour aboutir à un accroissement net des pouvoirs de la centrale. Munis de ces pouvoirs, le Congrès et les fédérations, surtout votre Fédération, devraient collaborer et insister sur une plus grande efficacité, de meilleurs services, une plus grande participation active et des programmes plus vigoureux de la part de nos syndicats affiliés."

M. Dodge a aussi abordé dans son discours la question constitutionnelle du Canada. Se déclarant d'accord sur la théorie du statut particulier pour le Québec, il a servi aux délégués de la FTQ l'avertissement suivant: "Quelles que soient les options politiques des citoyens du Québec, ce serait une erreur que les travailleurs de cette province tentent de transposer les changements constitutionnels dans la structure de notre mouvement syndical. Nos politiques et nos méthodes peuvent varier, mais nous ne pouvons pas nous payer le luxe d'être divisés sur les objectifs fondamentaux de la classe ouvrière."

Le congrès de l'engagement politique

L'éventuelle formation d'un parti provincial des travailleurs et le regroupement des forces de gauche au Québec furent sûrement les points marquants des discussions lors du rapport du Comité d'action politique présenté au dixième congrès de la FTQ.

Les délégués au dixième congrès de la FTQ ont, en effet, adopté une résolution qui se lit ainsi: "que le prochain Comité d'action politique soit chargé par le Conseil général de la FTQ d'organiser avec les autres mouvements progressistes du Québec une conférence exploratoire devant mener éventuellement au regroupement des forces politiques de gauche dans la province au sein d'un parti provincial".

Une autre résolution, adoptée elle aussi lors du congrès, demande que "la FTQ examine sérieusement la possibilité d'embaucher un responsable permanent de l'action politique". Dans une autre résolution, les délégués ont pressé la FTQ "de réitérer son intention d'accorder son appui moral et

matériel à un parti politique provincial lorsqu'elle sera assurée qu'il existe au Québec un parti provincial dont le programme et les cadres offrent autant de garanties, tant sur le plan de l'idéologie que sur celui de l'intégrité, que le NPD-Québec le fait présentement sur la scène fédérale et que le permanent de la FTQ à l'action politique consacre la majeure partie de ses efforts à la réalisation d'un parti politique provincial".

Les délégués ont aussi approuvé toutes les recommandations du Comité d'action politique qui concernaient le NPD-Québec. On demande, entre autres, que le futur permanent de l'action politique seconde les efforts de recrutement du NPD au sein des syndicats locaux affiliés et aide à promouvoir l'affiliation des syndicats locaux au NPD. On a aussi fortement insisté sur une meilleure coordination des efforts du NPD et de la FTQ. Pour ce faire, on suggère la création d'un comité de liaison entre les deux organismes.

Encore une fois, on invite les permanents de la FTQ et tous les syndiqués à adhérer au NPD, à s'occuper de plus près aux acti-

vités de ce parti afin que le mouvement syndical puisse influencer ses politiques.

Se prononçant à nouveau contre le séparatisme, les délégués au dixième congrès ont demandé à la FTQ de se faire l'avocat d'un statut particulier pour le Québec.

Dans le but d'assumer une plus complète participation de tous les syndiqués à la vie politique, les délégués ont adopté deux résolutions qui prévoient la formation dans tous les locaux affiliés à la FTQ et dans tous les conseils de travail de comités d'éducation et d'action politique. On demande à la FTQ, par la même occasion, de collaborer avec les comités poli-

tiques fondés au sein des conseils du travail pour entreprendre un regroupement politique autour d'objectifs communs de toutes les forces de gauche au Québec.

Donc, au niveau politique, un congrès qui a fait un immense pas en avant. La réponse concrète est dans les mains des travailleurs.



Synthèse du Congrès le congrès 10th

Caractéristiques générales

Ouvert sous le signe de la pauvreté, le dixième congrès de la FTQ a favorisé une consolidation de la centrale et manifesté une réelle intention de s'ouvrir aux autres. Le dixième congrès fut donc une réflexion de cinq jours à la fois sur les structures de l'institution et la place de cette institution dans la société québécoise. Le congrès aura peut-être permis au syndicalisme québécois de se poser les questions que toute une société formule à son endroit.

Pouvoirs accrus de la FTQ

Les affiliés de la FTQ en acceptant une augmentation de la taxe per capita, en sanctionnant d'importantes modifications aux statuts de la centrale lui ont reconnu un rôle nouveau dans la société québécoise.

La pensée politique de la FTQ

Le dixième congrès de la FTQ a de nouveau affirmé et reconnu les limites du syndicalisme dans une société capitaliste. A la lumière des événements des dernières années, les délégués ont de nouveau affirmé que le syndicalisme doit déboucher sur le plan politique. En plus de confirmer son appui au NPD-Québec sur le plan fédéral, le congrès de la FTQ a, pour la première fois dans l'histoire de cette centrale, demandé la création prochaine d'un parti provincial de gauche.

L'unité syndicale

Les discussions autour du thème de l'unité syndicale furent sans doute les plus émouvantes de tout le congrès. On ne parlait pas qu'avec sa raison mais aussi avec son cœur. Il ne fait pas de doute qu'une intense préoccupation du syndiqué de la base est bien la lutte que se livrent au Québec les deux centrales, CSN et FTQ. Les délégués ont donné le mandat à leurs dirigeants d'amorcer avec l'autre centrale syndicale un véritable travail d'unification des forces syndicales au Québec.

Relations FTQ-CTC

Les délégués du dixième congrès de la FTQ ont recommandé certaines modifications aux statuts du CTC qui devraient aider à normaliser les rapports de la centrale québécoise avec la centrale canadienne. Ces recommandations s'inspirent toutes de l'évolution des sentiments et des idées qui s'est manifestée parmi les travailleurs du Québec depuis quelque années.



Ils ont la destinée de la FTQ entre leurs mains



Le bureau de direction élu au Congrès. Dans l'ordre, de gauche à droite: Jean-Gérin Lajoie, Roger Perrault, René Rondou, vice-présidents, Gérard Rancourt, secrétaire général; dissimulé derrière M. Rancourt, Marcel Raymond, vice-président; André Thibaudault, vice-président; Louis Laberge, président; Fernand Daoust et Joseph Laroche, vice-présidents.

Notre photographe dans les coulisses du Congrès



Le Congrès prend position sur la liberté d'association

But

Notre mémoire vise donc à assurer à chaque travailleur québécois, un accès égal et concret à la liberté d'association.

Conséquences de la non-liberté d'association.

Un danger pour toute la société: Toute justice sociale un peu complète est impossible tant que 70% des travailleurs ne participent pas à la marche de la société en appartenant librement à une association professionnelle. La lutte contre la pauvreté est impensable sans une liberté réaliste d'association, de négociation à notre prospérité industrielle.

Toute politique de revenus à laquelle songerait un gouvernement demeurera impossible tant que 70% des travailleurs ne possèdent pas leur propre association professionnelle.

Le syndicalisme partiel d'aujourd'hui est incompatible avec la justice sociale, le progrès économique et la santé politique de notre société.

Nos suggestions visent à intégrer dans une législation cohérente, l'implantation syndicale prévue dans le Code du Travail, et la négociation ou extension industrielle prévue dans la Loi de l'Extension.

Liberté d'association par secteurs industriels.

Nous suggérons d'abord que la CRT doive décréter un vote de représentation syndicale lorsqu'un syndicat a recruté 30% des travailleurs d'un établissement individuel (Code du Travail) ou d'un secteur industriel (Loi de l'Extension).

Des travailleurs demandant un vote de représentation syndicale ne seraient pas tenus de verser une cotisation syndicale comme le prévoit actuellement le Code du Travail.

L'accréditation, soit par établissement ou par secteur, entraînerait (Code du Travail) l'obligation pour un employeur de déduire la cotisation syndicale à la suite d'une demande volontaire et révocable du travailleur individuel. Précisons que le même travailleur n'est couvert que par une seule accréditation; soit pour son établissement, soit pour son secteur.

Négociations par secteur industriel

Le syndicat jouissant d'une accréditation pour un établissement négocierait de la même façon que maintenant sous le Code du Travail. La convention collective aurait force légale et aurait priorité sur toute convention industrielle.

Le syndicat jouissant d'une accréditation industrielle négocierait avec les employeurs de la même façon qu'il se fait dans certains décrets actuels.

L'objet de la négociation serait une requête au gouvernement demandant un décret, comme on le fait présentement.

A défaut d'une requête conjointe du gouvernement par les parties à la négociation, non seulement l'ancien décret disparaît mais aussi on peut recourir à la grève et au lock-out.

Le contenu de la convention collective industrielle serait laissé à la discrétion des parties, comme dans le Code du Travail actuel.

Administration des lois actuelles

Nous demandons de modifier le Code du Travail en spécifiant que les procédures et décisions de la CRT doivent être guidées d'abord par l'équité et la bonne conscience.

Le droit de grève

L'efficacité de l'action syndicale exige, sinon l'usage du moins, la présence du droit à la grève.

Le droit de grève pendant le contrat

La négociation libre des conditions de travail, de l'adaptation aux changements techniques et un dialogue continu entre employeur et employés exigent que le recours à la grève soit librement négociable.

A l'expiration du contrat

Nous demandons que le droit de grève puisse s'exercer à la date même de l'expiration d'une convention collective.

Conciliation volontaire

Le recours aux services des conciliateurs du Ministère du Travail devrait toujours être facultatif, volontaire et sans aucun lien avec le caractère légal ou la date du recours à la grève.



Médiations pré-grèves

Pas de remplacement pendant une grève

L'expérience a prouvé que les grèves paisibles et ordonnées sont celles où l'employeur ne tente pas, à la faveur d'une grève, de remplacer les grévistes par de nouveaux employés.

Les votes de grève

Nous réitérons notre opposition à toute réglementation artificielle du vote de grève. Il serait à peu près impossible d'insérer une telle réglementation dans les événements rapides et la tension qui précèdent une grève, sans fausser des mécanismes très délicats.

Services publics et essentiels

L'expérience nous a enseigné qu'il est impossible et irréaliste, dans la fonction publique, de définir à priori et de façon générale, quels sont les services qui doivent être considérés comme essentiels. Les travailleurs d'un secteur donné de la fonction publique sont les seuls qui soient en mesure de déterminer les tâches essentielles dont ils devront s'acquitter pour que la sécurité et la vie des citoyens ne soient pas menacées.

Négociations permanentes

Le rétablissement du droit à la grève en tout temps, permettrait aux syndicats et patrons de négocier librement les conditions nouvelles de travail qui surgissent durant la durée d'un contrat, conditions qu'il est préférable de régler sur le champ pour le bénéfice des deux parties. Il serait

alors plus facile de négocier librement les conditions d'un dialogue permanent, le cadre de négociations permanentes sur certains sujets non prévus explicitement dans la convention.

Arbitres privés et tribunaux du travail Nous suggérons

a) de rétablir le droit de grève sur les griefs;

b) que le gouvernement assume les frais de l'arbitre, à la demande de l'une des parties;

c) de promouvoir vigoureusement l'utilisation d'un plus grand nombre d'arbitres dont les noms apparaissent sur la liste actuelle et surtout ceux qui ne sont ni magistrats ni avocats;

d) de légiférer pour restreindre les nombreux délais d'arbitrage.

Vive les travailleurs libres!

La société a le grave devoir d'assurer à tous les travailleurs un accès égal à cette liberté fondamentale, la liberté d'association. Cette égalité de tous les travailleurs une fois assurée, le gouvernement doit supprimer toutes les restrictions inutiles ou vexatoires à cette liberté, et défendre la liberté d'association avec une ardeur au moins égale à celle qu'il met à défendre la liberté d'entreprise.



La FTQ affermit ses structures

Les modifications apportées aux statuts de la FTQ ont confirmé la volonté des syndicats affiliés de consolider leur centrale syndicale et de faire passer le bien général des travailleurs avant celui des syndicats individuels. Certes, dans une structure aussi décentralisée que celle de la FTQ, seul un appentissage de quelques années peut confirmer que la consolidation sera aussi décisive dans les faits que dans les textes.

En plus d'accepter une hausse de la taxe per capita de 5¢ par mois, la création d'un poste de salarié pour le président de la centrale et l'augmentation de deux vice-présidents au bureau de direction, les délégués ont approuvé certaines normes nouvelles qui peuvent éventuellement avoir une influence directe sur leur propre syndicat. Les délégués ont en effet accepté de se soumettre à certaines normes morales et d'efficacité au sein de la FTQ.

Les normes permettent en pratique à la FTQ de désavouer certains de ses affiliés qui ont une direction malhonnête ou comptent malhonnêtes; qui ne respectent pas les principes démocratiques du syndicalisme libre dans la conduite de leurs affaires internes; qui ne respectent pas ou

ne protègent pas les droits collectifs et individuels de leurs membres; qui sont de connivence avec le patronat pour imposer à leurs membres des conditions de travail inférieures aux normes généralement reconnues.

Par ses normes d'efficacité syndicale, la FTQ se réserve aussi le droit de désavouer ses affiliés qui ne fournissent pas à leurs membres les services normaux; qui négligent systématiquement l'organisation à l'intérieur de leur juridiction; qui ne respectent pas la langue et la culture de leurs membres de langue française et anglaise; qui signent, sans motifs valables, des conventions collectives de travail à des conditions inférieures aux normes généralement reconnues dans des entreprises semblables.

Les syndicats qui ne satisfont pas à ces normes ont, par ailleurs, le droit de se défendre des accusations portées contre eux avant d'être frappés de sanctions de suspension d'affiliation par le conseil général, ou d'expulsion par le congrès.

Au niveau de la protection des droits individuels et de ses affiliés et des membres de ses affiliés, la FTQ a les pouvoirs de créer un Conseil d'arbitrage formé de personnalités éminentes étrangères au mouvement syndical. Le Conseil

d'arbitrage aurait le mandat de faire enquête sur toute plainte ou accusation portée contre la FTQ par un organisme affilié relativement à l'application, dans son cas, des statuts; de faire enquête sur toute plainte ou accusation portée contre un affilié de la FTQ par un membre de l'organisme, relativement à l'application, dans son cas, des statuts de sa section locale, de son syndicat national ou international, ou de toute forme d'association existant à l'intérieur de son syndicat; de publier les résultats de ses enquêtes et les recommandations qu'il juge utiles; de réviser les statuts de la FTQ et publier les recommandations jugées utiles

pour sauvegarder les droits institutionnels des organismes affiliés.

Désirant favoriser une meilleure coordination du travail des affiliés de la FTQ et préparer leur éventuelle fusion par secteur, les délégués ont aussi approuvé une résolution suggérant la création de conseils intersyndicaux de secteurs.

Toutes ces résolutions, ainsi que d'autres précisions apportées aux autres articles des statuts, devraient d'ici le prochain congrès de la FTQ consolider la force de l'organisme supérieur tout en laissant aux syndicats affiliés l'autonomie nécessaire pour se développer.



Les relations FTQ-CTC

Le dixième congrès de la FTQ aura permis à la centrale québécoise de mieux définir ses rapports avec la centrale pancanadienne, le CTC. Ceux qui aiment théoriser les situations concrètes, parleront peut-être d'un statut particulier pour la FTQ au sein du CTC. Pour les délégués au dixième congrès, le problème se posait sans doute avec beaucoup plus de simplicité, soit d'envisager avec réalisme et lucidité l'évolution du syndicalisme international et national dans le Québec et d'adapter les structures aux nouvelles réalités.

Les solutions proposées à certains problèmes qui se posent au syndicalisme canadien, et par le fait même à la grande centrale canadienne, le CTC, dépassent en fait les cadres strictement québécois. Tout en tenant compte de la situation particulière du Québec, les délégués, fidèles en cela à la solidarité des travailleurs qui ne possèdent certaines réformes majeures aux structures mêmes du CTC.

On a insisté par exemple avec force sur le statut canadien des syndicats internationaux, un statut qui prévoit l'élection d'un directeur d'un district canadien par les membres canadiens de chaque syndicat international affilié au CTC.

Pour protéger le travailleur contre les institutions ou, si l'on préfère, les déviations institutionnelles, on a proposé l'adoption d'un code d'éthique et d'efficacité de même que la création d'un conseil arbitral qui verrait à protéger les droits individuels et institutionnels.

Les délégués ont suggéré de modifier la constitution du CTC de façon à permettre la formation de fédérations, départements ou conseils industriels. Il est évident, qu'au point de vue de l'efficacité, il y a avantage pour les travailleurs et les syndicats oeuvrant dans un même secteur à se regrouper dans une unité plus large. On peut à la fois coordonner son action, échanger des informations, se tracer des objectifs communs.

Conscients des problèmes soulevés par les débats constitutionnels et les relations entre Canadiens et langue française et anglaise, les délégués au congrès de la FTQ ont suggéré la création d'un conseil bi-national consultatif composé d'un nombre égal de syndiqués de langue française et de langue anglaise. Ce conseil devrait faire des recommandations au conseil exécutif du CTC sur la constitutionnalité, le biculturalisme et le bilinguisme, les relations fédérale-provinciales ainsi que sur les échanges culturels entre le CTC et les grandes centrales internationales.

En plus de demander au CTC d'accorder aux fédérations tous ses services dans les provinces (organisation, éducation, etc.), les délégués ont recommandé de modifier la constitution du CTC de telle sorte que toutes les sections locales soient tenues de s'affilier à leur fédération et à leur conseil de travail respectif.

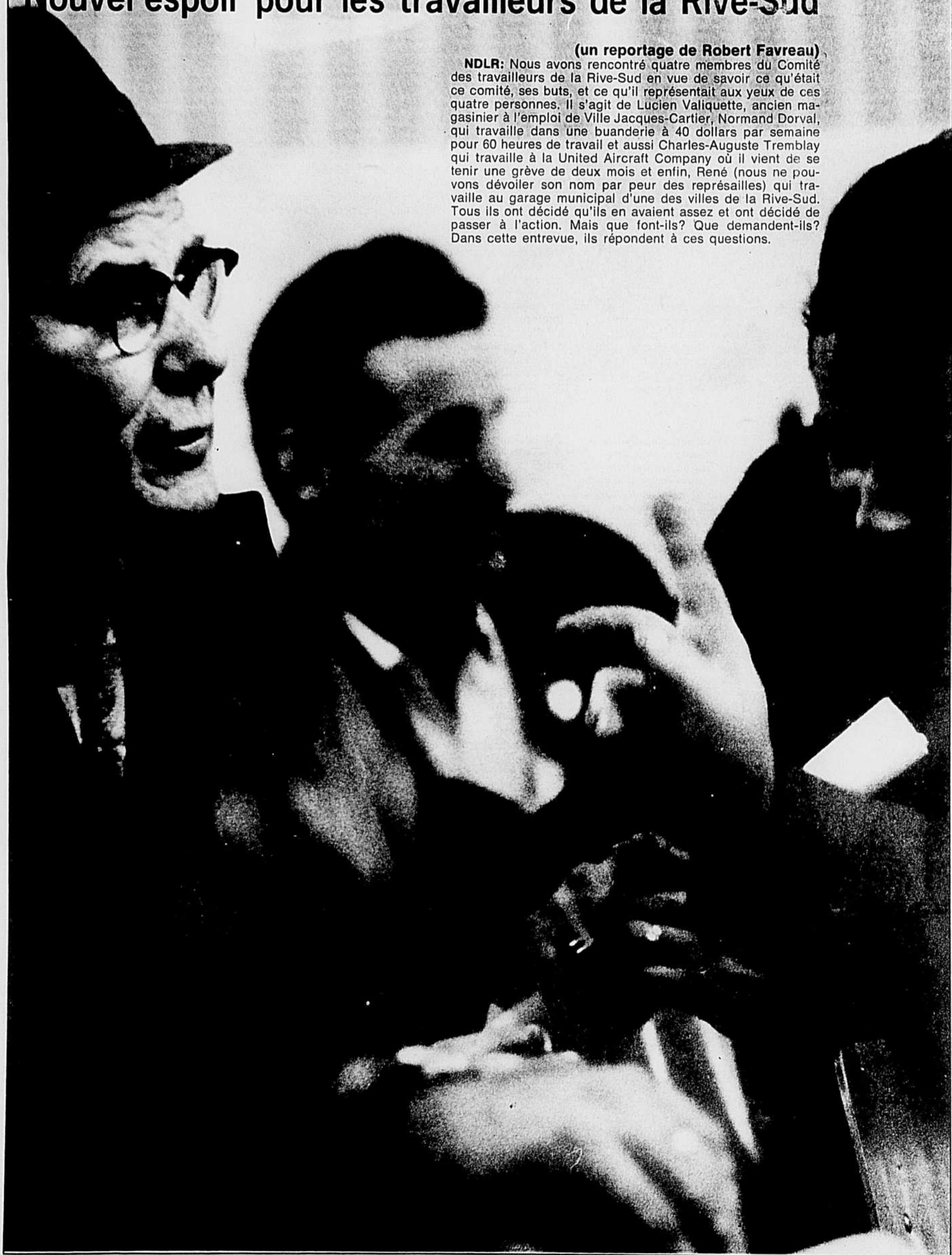
Toutes ces demandes et quelques autres devraient aider à assainir les relations entre la FTQ et le CTC et permettre aux structures du mouvement syndical canadien de tenir compte des réalités nouvelles au Québec et au Canada.



Nouvel espoir pour les travailleurs de la Rive-Sud

(un reportage de Robert Favreau)

NDLR: Nous avons rencontré quatre membres du Comité des travailleurs de la Rive-Sud en vue de savoir ce qu'était ce comité, ses buts, et ce qu'il représentait aux yeux de ces quatre personnes. Il s'agit de Lucien Valiquette, ancien magasinier à l'emploi de Ville Jacques-Cartier, Normand Dorval, qui travaille dans une buanderie à 40 dollars par semaine pour 60 heures de travail et aussi Charles-Auguste Tremblay qui travaille à la United Aircraft Company où il vient de se tenir une grève de deux mois et enfin, René (nous ne pouvons dévoiler son nom par peur des représailles) qui travaille au garage municipal d'une des villes de la Rive-Sud. Tous ils ont décidé qu'ils en avaient assez et ont décidé de passer à l'action. Mais que font-ils? Que demandent-ils? Dans cette entrevue, ils répondent à ces questions.



R.F.

Qu'est-ce que le Comité des travailleurs de la Rive-Sud?

Lucien

Le comité, c'est un moyen pour tous les travailleurs d'étudier leurs problèmes, d'y trouver des solutions, d'obtenir l'information qu'on leur refuse et d'obliger les gens en place à mettre en application ces solutions déterminées par les travailleurs, eux-mêmes.

R.F.

Que signifie pour vous ce Comité des Travailleurs?

Charles-Auguste

Pour moi, c'est un groupement de travailleurs tant pères de famille que célibataires; ça réunit tous les salariés, qu'ils aient de gros ou de petits salaires, mais du moment qu'ils ne sont pas patrons. On veut essayer d'en faire un mouvement fort pour qu'on puisse en arriver un jour à se faire comprendre. Nous autres, on a jamais eu notre mot à dire sur rien, mais si on devient fort, "les gros", qu'ils nous comprennent ou non, ils seront bien obligés de nous écouter.

R.F.

Qui peut faire partie de ce comité?

Lucien

Tous les travailleurs demeurant sur la Rive-Sud, qu'ils soient syndiqués ou non. Pour les syndiqués, on n'a pas d'égards pour la centrale syndicale à laquelle ils appartiennent, que ce soit F.T.Q. ou C.S.N., parce que nous croyons que les luttes inter-syndicales sont des luttes entre les chefs et non pas entre les membres. Pour les non-syndiqués, le comité est le seul moyen de défense qu'ils ont parce que les syndicats ne s'occupent pas d'eux et qu'à cause de leur manque d'organisation, ce sont eux qui sont les travailleurs les plus exploités de la société. Ils forment 70% de toute la population des travailleurs et ils sont sans voix.

R.F.

Qui dirige ce comité?

Lucien

Personne et tout le monde. On n'a pas voulu se donner de président ou de vice-président, etc. . . afin d'éviter une prise de pouvoir par certains individus qui se serviraient du comité par intérêt personnel. On veut plutôt que tous les membres du comité travaillent par groupes; ainsi, une fois qu'un problème a été étudié *par tous*, que l'information a été recueillie *par tous* et qu'une action a été décidée *par tous* alors tout le monde embarque.

R.F.

Croyez-vous que ce comité est bon pour tous les travailleurs?

Charles-Auguste

Des employés d'une usine d'avion, des boulangers, des gars de la Weston, des employés municipaux, des cols blancs, des professeurs, des employés de buanderie, etc.

Lucien

Tous ces gars-là s'y trouvent, parce que les décisions des hommes publics affectent tout le monde et que les problèmes importants sont les mêmes pour tous les travailleurs: logement, salaire, coût de la vie, impôts, taxes, patronages, etc. . .

R.F.

Comment avez-vous été amené à faire partie de ce comité?

Normand

J'ai été contacté par un membre du comité et moi personnellement ce qui m'a frappé le plus dans ce comité, c'est que tous pouvaient discuter et pouvaient dire leur opinion. Comme ça il y a moyen d'en arriver à s'entendre.

R.F.

Quels buts visent le comité des travailleurs de la Rive-Sud?

Lucien

Notre principal but est de créer une solidarité entre tous les travailleurs de la Rive-Sud en vue de s'attaquer

- 1) aux bas salaires
- 2) à l'insécurité d'emploi
- 3) au fait que dans la place, c'est toujours les "gros" qui ont de l'argent, de l'instruction et qui, à part ça, dirigent tout au niveau municipal, scolaire, etc. . . C'est toujours eux qui prennent les décisions pour l'ensemble des travailleurs alors que ça devrait être l'inverse. Il faut que les travailleurs prennent leurs responsabilités et décident de la direction des affaires publiques. Aujourd'hui, c'est toujours la même petite clique qui mène et ça le comité ne l'accepte pas et va lutter contre. Et cela, ce n'est pas seulement au niveau municipal mais aussi au provincial. Cela, on peut lutter contre en

faisant de l'éducation populaire auprès de nos compagnons de travail et en essayant de les convaincre que c'est à eux-mêmes à prendre les décisions à la place des "gros". Il y a certes des travailleurs qui siègent au conseil municipal mais c'est des "petits vendus" et ce n'est pas avec cette sorte de travailleurs qu'on lutte.

Normand

Ce qu'on vise c'est de devenir assez fort pour améliorer le sort des travailleurs de la Rive-Sud. Dans la région, il y a des gars qui gagnent 40 dollars par semaine. Il y a des gars qui passent des circulaires et qui doivent faire 400 portes pour faire \$1.00; ils font ça six jours par semaine, beau temps, mauvais temps. Il existe beaucoup de patronage ce qui fait qu'un "chieux du patron" au bout de trois semaines prend la "job" d'un gars qui est là depuis 5 ans. Sur la Rive-Sud tous les non-syndiqués se font manger la laine sur le dos.

Charles-Auguste

A part ça, il y a une foule de "gamiques" au municipal et ça, ça nous coûte cher en taxes. On veut éliminer ça parce qu'on en a assez de graisser les "gros".

René

Un autre but, c'est que les travailleurs de toutes les municipalités se mettent ensemble pour améliorer leur sort et forcer les patrons à régler la situation qu'on vient de décrire.

R.F.

Quelles actions peut faire ce comité?

Lucien

- a) faire connaître au public les faits qu'il ne connaît pas, qu'on lui cache, et qu'il aurait besoin pour prendre des décisions: pour ça, on s'est donné un journal qui appartient aux travailleurs de la région.
- b) des manifestations de masse soit pour appuyer des grévistes, soit pour forcer le gouvernement à passer des législations en notre faveur.
- c) des circulaires d'information.
- d) des manifestations pour avertir les "gros" que les travailleurs les surveillent et que si ça ne marche pas, ils sont mieux de se surveiller aux prochaines élections.
- e) aider les non-syndiqués à se syndiquer s'ils le veulent.

R.F.

Quelle différence voyez-vous entre le syndicat et le comité des travailleurs?

René

Le syndicat s'occupe d'un groupe particulier de travailleurs et non pas de tous les travailleurs. De plus le syndicat est loin de régler tous les problèmes comme celui du logement, du prix des médicaments. Le syndicat ne s'occupe pas de ces affaires-là. Nous autres, on le fait.

Charles-Auguste

Moi, j'ai jamais milité dans le syndicat parce que c'étaient tous des gars qui avaient des fioles qui étaient là-dedans. A l'assemblée syndicale on est supposé avoir droit de parole mais il y a toujours un démagogue qui déforme nos paroles. Ben, dans le comité, il n'y a pas de fiole à y avoir.

R.F.

Comment voyez-vous le comité dans l'avenir?

Lucien

Une fois qu'il va y avoir une certaine solidarité entre les membres et qu'on aura réalisé une partie de nos buts, peut-être y aura-t-il d'autres comités dans d'autres régions, comme à St-Jérôme actuellement qui avait déjà commencé avant nous et alors le travailleur sera plus fort pour se défendre contre les "gros" du pays.

Normand

J'espère que par ce comité, les travailleurs vont réussir à avoir un salaire selon le coût de la vie, un emploi stable, et qu'on réussira à éliminer le patronage à tous les niveaux, j'espère qu'on va en arriver un jour où ce sera des travailleurs (mais pas des "vendus") qui siègeront au gouvernement et là, ils obligeront les patrons par des lois, à payer leurs employés comme du monde, les obliger à nous donner des heures raisonnables de travail, etc. . .

Charles-Auguste

Moi je veux que le comité devienne assez fort pour que lorsqu'une compagnie vient s'installer dans la région, et que c'est une compagnie qui ne paie pas assez ses employés, alors les travailleurs pourront l'obliger ou bien à payer ses employés comme du monde ou bien à s'en aller ailleurs.

René

Moi je suis d'accord entièrement avec tout ça.

(suite page 14)





Réunion de fondation du Comité des travailleurs de la Rive-Sud

RIVE-SUD

Situation
 1. Travail: ex. \$40.00 par semaine 60 heures
 grève: U.A. Craft employés municipaux de St-Hubert; pas de sécurité d'emploi; intimidation syndicale; 7/10 non-syndiqués; patronage municipal.
 2. Logement: ex. \$85.00 de loyer par mois—sous-sol, 4 pièces.
 3. Education, nourriture, médicaments, ça coûte cher, etc.
 "On n'a pas notre mot à dire nulle part".

Actions
 A) faites:
 — relevé d'usines non-syndiquées dans plusieurs villes;
 — recrutement: par contacts personnels;
 — information: tracts; annonces dans journaux locaux; un journal, "Le militant"
 — appui aux grévistes de St-Hubert.
 B) A faire:
 — une enquête pour connaître les conditions de vie des travailleurs;
 — des appuis;
 — continuer notre journal.

Organisation et buts
 Comité de travailleurs libre et indépendant avec syndiqués et des non-syndiqués — des gars de la BASE, des militants; pas de fioles les structures et l'argent ça vient au fur et à mesure.

Résultats
 1°) On est plus nombreux; de 15 on est rendu à 75;
 2°) on est plus militants, plus motivés;
 3°) on a notre mot à dire tous et on a tous une tâche à faire;
 4°) on a notre journal;
 5°) les travailleurs de la Rive-sud sont de plus en plus au courant;
 6°) une manifestation pour appuyer les grévistes de St-Hubert.



ST-JEROME

Avant le comité de travailleurs
 — 10,000 travailleurs (30 gars sur 100 en chômage);
 — salaire d'un homme par an: \$3,000.
 — salaire d'une femme par an: \$1,800.
 — les travailleurs n'ont jamais leur mot à dire.

Actions du comité
 1. Un collège ouvrier avec des représentants de la CSN et de la FTQ sur le syndicalisme et la société.
 2. Deux enquêtes: une sur les salaires et conditions de travail; une sur le budget familial.
 3. Articles dans journaux locaux et provinciaux.
 4. Visites au Conseil municipal et affrontements avec Chambre de commerce.
 5. Dépistage des leaders des usines non-syndiquées.
 6. Grèves et manifestation de 1,200 travailleurs organisée par le comité.
 7. Comité des travailleurs (25); syndiqués, non-syndiqués, femmes.
 8. Un journal: "Pouvoir ouvrier" (500 exemplaires) —\$45.00 par mois.

Résultats
 1. Prise de conscience des travailleurs de leur SOLIDARITE.
 2. St-Jérôme devient zone désignée.
 3. Création d'une Commission industrielle (Comité consultatif au Conseil municipal) dont 19 sous-comités avec trois travailleurs dedans.
 — Education des adultes;
 — urbanisme;
 — etc.



TEAR OUT THIS AD

DON'T BE DEAF!

Limited Free Offer For Those With A Mild Hearing Loss

Have an actual-size, non-operating model of Beltone's newest in-the-ear hearing aid sent to you FREE! See how the tiny Presto can hide entirely in your ear, where even your own family may have to look twice to tell you're

wearing it! Presto weighs just over 1/8 ounce—yet it's ideal for mild nerve deafness. Send for your exact-size non-operating Presto replica today, and see its tiny size! It is yours FREE, but act NOW! Supply is limited.

Mail this coupon to:

Beltone
 ELECTRONICS of Canada, Ltd.
 Dept. 4193
 1590 Jean-Talon St., E. Montreal 35, P.Q.

Send me actual-size non-operating model of Beltone's new Presto . . . without cost or obligation to me.

NAME _____
 ADDRESS _____
 CITY _____ PROVINCE _____

CIGARETTES
EXPORT
 BOUT UNI
 ou FILTRE
 RÉGULIÈRES ET "KING"

Le Bureau International
du Travail
secrétariat permanent de
l'Organisation
Internationale du Travail
Genève, Suisse

s'intéresse d'abord et avant tout à l'amélioration
des normes de travail afin d'éliminer l'injustice
sociale et d'assurer au monde une paix durable.

Les Publications
Internationales
de L'Imprimeur
de la Reine à Ottawa

vous offre une série de cahiers qui étudient
les conséquences économiques et sociales
de l'automatisation et des formes les plus avancées
de la technique dans le domaine du travail.

Travail et automatisation

Cahier no 1:

L'automatisation

Méthodologie de la recherche
300 pages cartonné \$3.00

Cahier no 2:

Etudes de cas sur l'évolution technique

Tableaux analytiques
89 pages cartonné \$1.00

Cahier no 3:

*Progrès technique et main-d'oeuvre dans
une économie planifiée*

L'évolution dans les industries mécaniques
en U.R.S.S. d'après les publications soviétiques
102 pages \$1.00

Et maintenant en vente

Cahier no 4:

*L'adaptation de la main-d'oeuvre
au progrès technique*

France, République fédérale d'Allemagne,
Royaume-Uni
245 pages cartonné \$2.50

Commandez dès maintenant!

The International
Labour Office
permanent secretariat of the
International Labour
Organization
Geneva, Switzerland

endeavours to secure permanent peace
in the world by eliminating social injustice
through the improvement of conditions of labour.

Labour and Automation

is a bulletin series concerned with the study
of the economic and social effects of
automation and advanced technological change
in the field of labour.

Bulletin No. 1:

Automation

A discussion of Research Methods
276 pages Paperbound \$3.00

Bulletin No. 2:

*A tabulation of case studies on
technological change*

Economic and Social Problems
Reviewed in 160 Case Studies
87 pages Paperbound \$1.00

Bulletin No. 3:

*Technological change and manpower in
a centrally planned economy*

92 pages Paperbound \$1.00

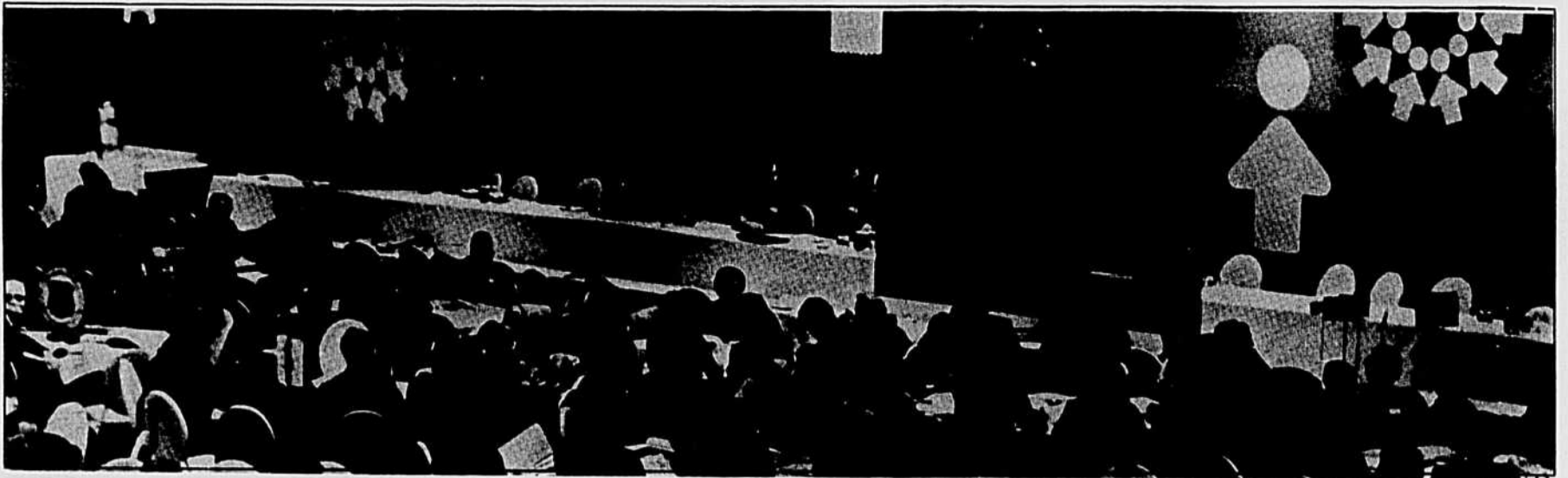
Bulletin No. 4:

Manpower adjustment programmes

France, Federal Republic of Germany,
United Kingdom
207 pages Paperbound \$2.50

This new series is available from:

**The International Publications,
Queen's Printer,
Ottawa**



Nouvelles résolutions, nouvelle politique

Si dans son ensemble le dixième congrès de la FTQ fut un succès, une véritable réussite dans la redéfinition de soi-même, l'on doit constater, par contre, que les résolutions soumises par les différents locaux n'ont pas permis de faire progresser sensiblement la politique de la FTQ. Nous publions dans cette page les résolutions totalement nouvelles qui constituent un apport nouveau à la politique de la FTQ. Plusieurs autres résolutions qui ont été adoptées au congrès ne sont que la reprise de résolutions déjà adoptées lors de congrès antérieurs. D'autres résolutions sont des retours en arrière sur la politique de la FTQ. Certaines vont même jusqu'à contredire cette politique. Dans la publication, *Politique de la FTQ 1960-67*, les divers locaux affiliés à la FTQ pourront voir ce qui a déjà fait l'objet d'une résolution adoptée par des congrès antérieurs. Ils auront donc avantage, s'ils veulent faire progresser la pensée politique de la FTQ, d'attaquer des domaines nouveaux.

Politique internationale

QU'IL SOIT RESOLU que la Fédération des travailleurs du Québec encourage le gouvernement provincial à maintenir les contacts dans les domaines culturels, économiques, etc... avec les pays francophones du monde.

Loi de la pharmacie

QU'IL SOIT RESOLU que ce 10e congrès de la FTQ demande au gouvernement de maintenir le statu quo jusqu'à ce que la loi de la pharmacie soit étudiée et révisée par l'assemblée législative lors de la prochaine session;

QU'IL SOIT DE PLUS RESOLU d'ajouter à l'article 8 de la même loi des dispositions qui prévoient la reconnaissance d'aides-pharmaciens à qui l'on pourrait confier la préparation et la vente de médicaments.

QU'IL SOIT ENCORE RESOLU que ce congrès recommande la création d'une "centrale d'information pharmaceutique" qui serait au service des médecins, pharmaciens et aides-pharmaciens afin qu'ils puissent y obtenir toutes les informations thérapeutiques désirées sur les médicaments vendus au Québec.

Assistance sociale

QU'IL SOIT RESOLU que la FTQ relance vigoureusement la guerre à la pauvreté et préconise notamment les mesures suivantes:

- une politique complète de la main-d'oeuvre pour assurer le plein-emploi;
- la construction de logis à prix modiques;
- une politique intégrée d'assistance sociale qui assurerait aux déshérités un revenu minimum suffisant pour leur permettre de vivre décemment.

Main d'oeuvre

QU'IL SOIT RESOLU que la FTQ réaffirme son appui à la juridiction du Québec en matière de la main-d'oeuvre, et qu'il fasse les pressions nécessaires auprès du gouvernement du Québec pour que celui-ci exige la récupération fiscale appropriée pour pouvoir s'occuper de la mise en place des structures appropriées pour une politique dynamique de la main-d'oeuvre au Québec.

Réaménagement régional

QU'IL SOIT RESOLU que ce 10e congrès de la FTQ se prononce fortement en faveur d'un plan adéquat d'urbanisme et de réaménagement régional qui tiendra compte des propositions prévisibles de développement à long terme de la région métropolitaine et d'un vaste secteur entourant cette région;

QU'IL SOIT DE PLUS RESOLU que la FTQ insiste auprès du gouvernement du Québec pour qu'une étude très sérieuse soit faite du projet "Horizon 2000", préparé par l'administration Drapeau-Saulnier et pour qu'ils prennent les mesures nécessaires pour que ce projet, ou tout autre projet similaire, se réalise par étape dans toute l'étendue de la région visée;

QU'IL SOIT ENFIN RESOLU que ce congrès demande à la FTQ et aux conseils du travail, compris dans la région visée par ce plan de réaménagement, de suivre avec attention le développement de ce projet et de faire, en temps opportun, les représentations appropriées en mettant l'accent sur:

- la disparition des taudis,
- l'établissement des moyens de transport en commun adéquats et à un coût accessible;
- la construction de logements à prix modiques pour les travailleurs;
- l'opposition à l'établissement de ghettos pour quelque classes de la société que ce soit dans la région visée; et
- la disponibilité dans tous les centres résidentiels qui sont déjà établis et qui s'établiront dans ce territoire de tous les services essentiels.

Unité syndicale

QU'IL SOIT RESOLU que la Fédération continue et intensifie la recherche d'occasion de prise de position conjointe dans les questions qui concernent l'intérêt de l'ensemble des travailleurs et de la population du Québec, et ce, non seulement avec la CSN, mais aussi avec les autres groupes intermédiaires, mais aussi avec la CSN.

QU'IL SOIT DE PLUS RESOLU que la FTQ préconise publiquement et énergiquement la formation d'un comité conjoint "au sommet" de dix personnes, dont cinq désignées par la FTQ, et cinq désignées par la CSN, et dont le rôle sera d'étudier sérieusement les moyens de réaliser au Québec, le plus tôt possible, l'unité d'action syndicale dans tous les domaines. Cette unité d'action pourrait se réaliser de l'une ou l'autre des deux façons suivantes:

1° par le moyen d'une "Super FTQ" qui grouperait des représentants des syndicats affiliés à la FTQ et les syndicats affiliés à la CSN pour élaborer des politiques communes aux deux centrales; ou

2° à tout le moins, par une formule de co-existence pacifique réglementée, les détails et les règlements à être élaborés par le comité conjoint subventionné et accepté par le Conseil général de la FTQ et par l'organisme équivalent du côté de la CSN.

Injonctions

QU'IL SOIT RESOLU que ce congrès demande à ses délégués de supporter la politique suivante:

- demander au Congrès du Travail du Canada d'exiger que le gouvernement fédéral amende le Code pénal de façon à ce que le droit de piquetage soit clairement reconnu lors d'une grève et puisse s'exercer sans restriction;
- recommander que le CTC demande à ses affiliés de défier les injonctions lorsque l'intérêt supérieur des travailleurs l'exige.
- recommander que les fédérations provinciales du travail entreprennent des campagnes afin que les lois provinciales de travail soient amendées de façon à interdire le recours aux injonctions dans les conflits ouvriers et l'interdiction du recours aux briseurs de grève

Politique salariale

QU'IL SOIT RESOLU que ce dixième congrès:

- s'oppose et dénonce fortement cette supposée politique salariale;
- soumettre au gouvernement, de la façon la plus ferme possible, les objections des travailleurs;
- "réclame vigoureusement le droit pour les syndicats de participer à la planification non seulement de la politique salariale mais de tous les aspects de l'économie.

Syndicalisme dans les municipalités

QU'IL SOIT RESOLU que la Fédération des travailleurs du Québec fasse des pressions auprès du ministère des Affaires municipales pour que son service de plans et de projets discute avec le mouvement syndical de projets qui pourraient amener des lois pour forcer les municipalités à négocier sur le plan régional et en même temps faire un pas en direction de la négociation provinciale.

Hydro-Québec

QU'IL SOIT RESOLU que la FTQ réclame du gouvernement provincial l'institution d'une enquête royale sur l'Hydro-Québec qui révélera au public les modes d'administration de cette corporation, les méthodes de financement et la répartition des revenus, ainsi que les normes suivies par ses représentants dans leurs relations avec les employés syndiqués.

QU'IL SOIT RESOLU que le 10e congrès de la FTQ condamne vigoureusement la politique de relations de travail de l'Hydro-Québec, à Gentilly comme ailleurs, réclame une enquête publique complète sur toute son administration, et exige que cette entreprise nationalisée soit maintenant socialisée, c'est-à-dire administrée dans l'intérêt véritable de la population.

Vacances garanties

QU'IL SOIT RESOLU que la Fédération des travailleurs du Québec demande au gouvernement du Québec de passer une législation prévoyant deux semaines de vacances payées.

